Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

PAR COURRIEL

Longueuil, le 12 mai 2015

V/Réf : 12-6302-2324-rév2
N/Réf : 2004 26143

Objet : Demande d'accès concernant le 720 et le 760, rang Fisk à Saint-Paul d'Abbotsford (lot 3 517 094 du cadastre du Québec)

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 24 avril dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Lettre du MDDELCC à Robert Bernard (TRM Ltée) 28 mars 2013 (2 pages);
2. Rapport de l'inspection du 5 mars 2013 (4 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fabrice Tremblay, répondant régional

p. j. (3)

Édifice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607, poste 274
Télécopieur : (450) 928-7625
Courriel : fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs
Québec
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

Bromont, le 28 mars 2013

Robert Bernard (TRM) ltée
765, rue Principale Est
Saint-Paul-d'Abbotsford (Québec) J0E 1A0

N/Réf. : 7610-16-01-0643600
401013292

Objet : Cessation d'activité (usine de rechapage de pneus) visée par règlement au 760 rue Fisk, à Saint-Paul d'Abbotsford

Mesdames,
Messieurs,

La présente vise à vous informer de vos obligations suite au déménagement de vos installations situées au 760 rue Fisk, à Saint-Paul-d'Abbotsford. En effet, le 5 mars 2013, nous avons constaté qu'il n'y avait plus d'activité de rechapage de pneus à cet endroit.

Lorsqu'il y a cessation d'une activité visée par l'annexe 3 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (dans votre cas, fabrication de pneus - code 32621), l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement stipule :

« Celui qui cesse définitivement d'exercer une activité industrielle ou commerciale appartenant à l'une des catégories désignées par règlement du gouvernement est tenu de procéder à une étude de caractérisation du terrain où elle s'est exercée, dans les six mois de cette cessation d'activité ou dans tout délai supplémentaire n'excédant pas dix-huit mois que peut accorder le ministre, aux conditions qu'il fixe, dans l'éventualité d'une reprise d'activité. L'étude doit, sitôt complétée, être communiquée au ministre et au propriétaire du terrain.

Si l'étude de caractérisation révèle la présence de contaminants dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires, celui qui a exercé l'activité concernée est tenu, dans les meilleurs délais après en avoir été informé, de transmettre au ministre, pour

...2

101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479
Internet : http://www.mddefp.gouv.qc.ca
Courriel : kim.charlebois@mddefp.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

approbation, un plan de réhabilitation énonçant les mesures qui seront mises en oeuvre pour protéger les êtres humains, les autres espèces vivantes et l'environnement en général ainsi que les biens, accompagné d'un calendrier d'exécution et, le cas échéant, d'un plan de démantèlement des installations présentes sur le terrain. »

L'article 31.67 de cette même Loi stipule également que toute étude de caractérisation d'un terrain réalisée en application des dispositions de la présente section doit être attestée par un expert visé à l'article 31.65.

Nous vous demandons donc de procéder à l'étude de caractérisation attestée par un expert accrédité dans les délais prescrits et de la transmettre à M^{me} Lyne Longpré à l'adresse suivante : 201, place Charles-LeMoyne, 2^{e} étage, Longueuil, J4K 2T5.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M^{me} Kim Charlebois au 450-534-5424, poste 223 ou à l'adresse courriel kim.charlebois@mddefp.gouv.qc.ca.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.

ORIGINAL SIGNÉ

KC/dl

Kim Charlebois, technicienne
Service industriel

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs
Québec

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Région : Montérégie

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-03-05	**Heure d'arrivée :** 13 h 20	**Heure de départ :** 13 h 30
Inspecteur : Kim Charlebois	**Accompagné de :**	

N° intervention : 300793531	**Type d'intervention :** Inspection
N° gestion documentaire : 7610-16-01-0643600	**N° du rapport d'inspection :** 401013197
N° demande :	**Type de demande :**
But de l'inspection : vérifier s'il y a cessation d'activité et voir à l'application de l'article 31.51 de la LQE	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Robert Bernard (TRM) ltée	
Nom usuel du lieu : les pneus Robert Bernard ltée	
N° du lieu : X1602134	**Type de lieu :** industrie
Localisation du lieu inspecté : 760, rang Fisk Saint-Paul-d'Abbotsford J0E 1A0	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,438020000000:-72,891130000000	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Robert Bernard (TRM) ltée	propriétaire	765, rue Principale Saint-Paul-d'Abbotsford (Québec) J0E 1A0	Y1601524

Conditions météo

nuageux

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Richard Robert	Employé	
Jocelyn Bernard (au téléphone)	propriétaire	450-379-5757

Mode d'identification

But expliqué :	☒ **oui**	☐ **non**	☐ **s. o.**
Mode d'identification :	☒ **verbale**	☐ **preuve de statut**	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Richard Robert			

Plainte

Plaignant rencontré :	☐ **oui**	☐ **non**	☒ **s. o.**

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 2	**Nombre de photos annexées au rapport : 2**

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Kim Charlebois avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1300HD 16 MP. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\chaki01\7610-16-01-0643600\2013-03-05

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
☐ Croquis		
☐ Plan		
☐ Carte		
☐ Autre		

Date de l'inspection : 2013-03-05	No de gestion documentaire : 7610-16-01-0643600

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
☐ eau			
☐ air			
☐ sol			
☐ matières résiduelles			
☐ matières dangereuses			
☐ matières dangereuses résiduelles			
☐ flore			
☐ faune			
☐ pesticides			
☐ autre, précisez			

Duplicata des échantillons remis :	☐ oui	☐ non	☐ s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :	☐ oui	☐ non	☐ s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Robert Bernard (TRM) Ltée a un CA (agrandissement) pour une usine de rechapage de pneus au 760 rue Fisk. Elle est en train de déménager sa production dans une usine de Granby au 835 boul. Industriel. Une demande de CA est présentement à l'étude pour cette nouvelle usine.

3. Description de l'inspection

Le 5 mars 2013, je vais donc à l'usine rue Fisk vérifier s'il y a encore des activités de Pneu Bernard ou s'il y a une nouvelle entreprise.

Je rencontre M. Richard Robert avec qui je vais dans l'usine. Il m'informe qu'il n'y aura plus de bureau à cet endroit (760 Fisk) à partir de ce jeudi. Il n'y a déjà plus d'activité, tout a été déménagé à la nouvelle usine de Granby. Le déménagement était nécessaire car il n'y avait plus de possibilité d'expansion au présent site. Il ne sait pas ce qui va advenir du bâtiment. Les déménageurs s'affèraient à remplir un camion de pneus. M. Robert me dit que je peux aller voir au 765 Principale (garage d'entretien mécanique de Pneu Bernard) si M. Jocelyn Bernard, propriétaire, est là.

Fin de l'inspection.

Je vais au 765 rue Principale à St-Paul (juste derrière l'ancienne usine) mais M. Bernard n'est pas là.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Je communique par téléphone à M. Jocelyn Bernard le même jour, à 14h45. Celui-ci m'indique que l'ancienne usine servira comme entrepôt de pneus. Il est au courant qu'il doit faire une caractérisation du terrain. Je lui dis qu'il a 6 mois suite à la cessation pour nous présenter une étude de caractérisation du terrain attesté par un expert, selon l'article 31.51 de la LQE. Il peut aller consulter la liste des experts sur le site Internet du ministère. Je lui dis que je lui enverrai une lettre à cet effet. Il trouve que le délai n'est pas long et se plaint que d'autre entreprise prennent 2 ans avant de nous présenter l'étude et qu'on dit rien. Je lui dis qu'on ne connaît pas toutes les usines qui ferment et qu'on fait appliquer la Loi quand on est au courant. Si l'entreprise ne nous présente pas l'étude requise dans les délais, alors elle est en infraction.

Fin de la conversation.

5. Conclusion

Il y a bien eu cessation d'activité de l'usine de rechapage de pneu au 760 rue Fisk. L'usine a déménagée sa production à Granby. L'activité est visée (fabrication de pneus, code 32621) selon l'annexe 3 de l'article 2 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains afin de nous présenter une étude de caractérisation du terrain lorsqu'il y a cessation d'activité (article 31.51 de la LQE).

Le bâtiment servira à l'entreposage de pneus.

Ancienne usine de réchage de pneus
760, rue Fisk à St-Paul d'Abbotsford

DSC 009.jpg
devant de l'usine

DSC 010.jpg
devant de l'usine

Date de l'inspection : 2013-03-05	No de gestion documentaire : 7610-16-01-0643600

6. Recommandations

Envoyer une lettre concernant l'obligation de nous présenter une étude de caractérisation du terrain (article 31.51 de la LQE) attestée par un expert accrédité suite à la cessation de l'activité de rechapage de pneus au 760 rue Fisk à St-Paul d'Abbotsford.

Rédigé par : Kim Charlebois **Signature :** ORIGINAL SIGNÉ	**Date de rédaction :**

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Iris Diaz	**Fonction :** Chef d'équipe par intérim
Signature : ORIGINAL SIGNÉ	**Date :**
Commentaires :	

Annexe photos